

DUBOIS ET ASSOCIES

De: VAROQUIER Clement <c.varoquier@capingelec.com>
Envoyé: vendredi 11 avril 2014 10:01
À: 'blanchard.electricite@wanadoo.fr'
Cc: URBAIN Patrick; 'DUBOIS ET ASSOCIES'; 'WAXIN, Ludovic'
Objet: Colbert : Synthèse log temoin

Mail à l'intention de Messieurs Bustella et Rosier

Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous les points à modifier en génie électrique suite à la visite de la chambre témoin :

- Installer un double interrupteur pour la sdb. (Commande du plafonnier et commande du bandeau au dessus lavabo)
- Poser la tête de détection
- Poser la réglette au dessus de l'évier
- Tableau électrique :
 - o La porte doit fermée à clef ou carré. (Article sécurité incendie ERP type O). L'ensemble des équipements électriques doit être non accessible au public.
 - o Mise a la terre de la porte métallique
 - o Assurer l'identification des disjoncteurs
 - o Mise en place en partie haute d'un plastron
 - o Fournir plan du tableau
- Poser l'interphone (Emplacement à convenir lors de notre réunion du 14.04, prendre les documents techniques afin de connaître les cotes)
- Poser l'éclairage dans les chambres, en fonction des choix qui sont faits. (voir § ci-dessous + synthèse à venir de CAPINGELEC)
- Identifier les RJ45
- Attente électrique avec boîtier pour le sèche cheveux en lieu et place de la PC. (Identification de la PC le 14.04)

Toutes les modifications devront être faites au plus tard le **28.04.14.**

Nous faisons un point ensemble le **14.04.14 à 16h00 sur site**

Point transformateur :

CAPINGELEC à une nouvelle fois fait part à BI de l'urgence de la situation concernant ce poste. BI doit dans les jours à venir notifier l'entreprise pour le lancement des études, documents indispensables pour la finalisation du dossier de raccordement ERDF. Travaux à prévoir dès que possible pour raccordement HTA suivant date fournies par concssionnaire et aménageur.

Point luminaires :

BI informe que le choix des luminaires est fait dans les circulations sur une proposition faite en variante. Pour harmoniser, BI demande que ces luminaires soient également implantés dans les chambres. CAPINGELEC prépare une synthèse pour acter le choix définitif. (référence différentes entre applique et plafonnier). Assurer uniquement la fourniture des différentes références dans le témoin pour le 28.04.14 au plus tard.

Les luminaires étant intégrés au marché de base, l'interlocuteur financier de l'entreprise Blanchard est et reste Bouygues Immobilier.

Bien cordialement,

Livry-Louvercy le 11 avril 2014

N/réf. : LN/CS/14206

Objet : REIMS – Caserne Colbert – Visites de la cellule témoin

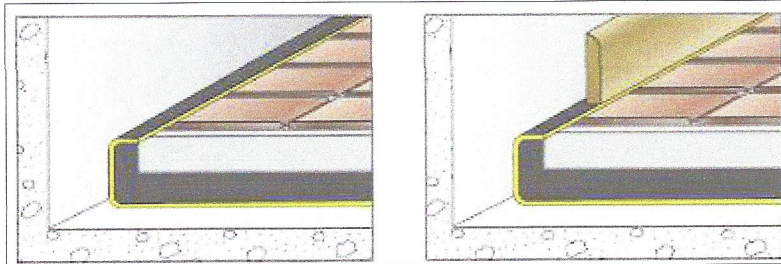
Compte rendu acoustique des visites de la cellule témoin (n°101 – R+1) des 20/03/2014 & 10/04/2014

Cloison → Entreprise NEREAU

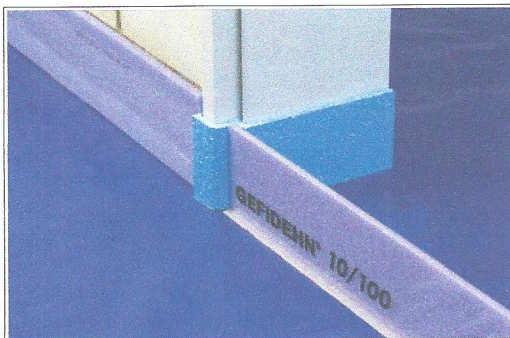
La cloison séparative entre logement a bien été rallongée afin de s'incorporer dans la paroi de la gaine technique. Attention toutefois à ce qu'elle ne traverse pas le parement intérieur de la gaine technique (cf. schéma de principe de l'entreprise validé).

Chape / Carrelage → Entreprise MORISOT - DEBEAUMONT - CARSI Nemurine

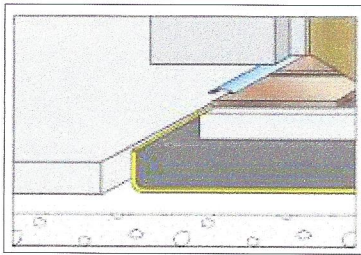
Attention aux remontées périphériques de la sous-couche acoustique de la chape flottante au niveau des cloisons. Elles ne doivent être arasées qu'après la pose des plinthes (en carrelage ET en bois) afin de garantir la désolidarisation complète de la chape. Un joint souple à la pompe sera l'élément de finition du raccordement entre le carrelage du sol et les plinthes lorsque celui-ci est apparent.



De même, la remontée sur les huisseries doit être bien mise en place et ne devra pas être dégradée par la pose du revêtement de sol.



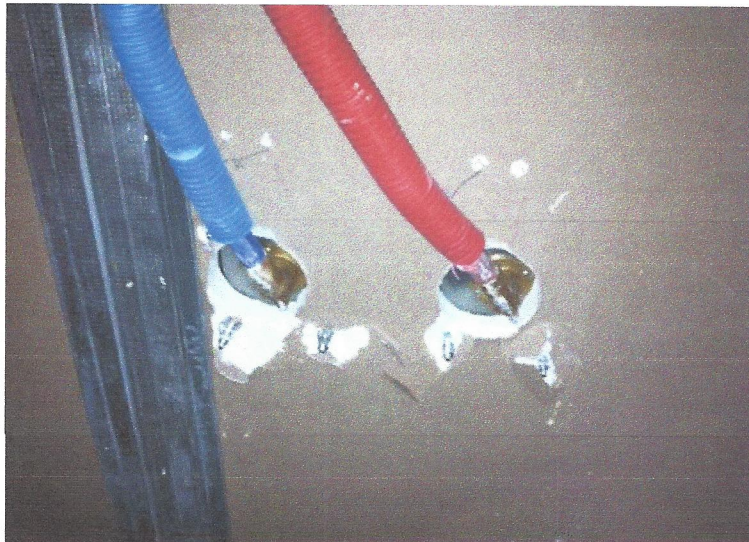
J'anticipe sur les raccordements entre la chape flottante des circulations et celles des logements, elles doivent être indépendantes les unes des autres. Une remontée de sous-couche doit être mise en place entre, au niveau des seuils des portes d'entrées.



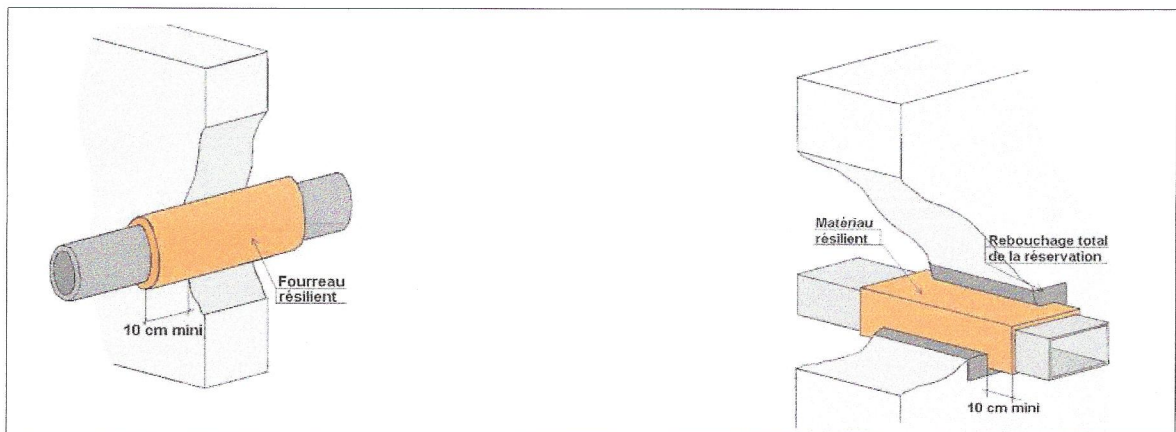
Chauffage / Ventilation / Plomberie → *Entreprise HERVE THERMIQUE*

Il manque les manchons résilients sur les passages de réseaux techniques à travers les parois.

Il n'a pas pu être contrôlé la présence d'antivibratile sur les platines de raccordement PER avant le rebouchage plâtre, comme l'a été spécifié dans le visa n°27 du 24/03/2014.



« (...) les traversées de cloisons, de murs et de planchers se feront au moyen d'un matériau résilient. Ce matériau sera largement plus grand que la traversée. Il sera arasé après rebouchage des réservations et peinture éventuelle. »



(cf. CTP Acoustique)

DUBOIS ET ASSOCIES

De: MANCHET Sebastien <Sebastien.MANCHET@socotec.com>
Envoyé: mardi 8 avril 2014 21:42
À: NOGARO Francois xavier
Cc: waxin I; LAUZANNE Philippe; VERSTRAETEN Maxime; JOSSE Guillaume; URBAIN Patrick; jcmereau@orange.fr
Objet: RE: REIMS - COLBERT SUD - Calfeutrements des platines EC/EF sur cloisons séparatives Lgt/circulation - logement témoin.

Bonjour,

je prend note de votre réponse, qui si elle se réfère aux textes de référence (CO30 à CO32), mais la démonstration n'est pas viable pour les raisons suivantes :

- Ces articles du règlement de sécurité portent sur les conduits et gaines, c'est-à-dire ce qui se passe pour le conduit et/ou pour la gaine. Pour les petits diamètres (<75mm) en charge d'eau, il est considéré qu'il n'y a rien à faire pour rétablir le CF de traversée. Cela est bien vrai pour le cas qui nous préoccupe. Mon avis porte sur ce qu'il y a autour de la conduite. Sauf erreur de ma part, les articles CO30 et suivants ne portent pas sur la paroi. Un percement dans une cloison CF1h doit être calfeutré.

A titre de comparaison, je ne pense pas que vous omettiez de calfeutrer des percements dans un plancher, avec les mêmes diamètres. C'est pourtant le même article du règlement de sécurité qui s'applique.

- Egalement, mon avis porte sur les cloisons résistantes au feu (globalement les parois séparatives des cellules), les cloisons de distribution n'ont pas de résistance au feu particulière.

Il y a plusieurs manières de calfeutrer, sans doute que la solution est à étudier avec le MOe et l'entreprise MEREAU (mousse, plâtre,...).

- la plaque métallique formant support des conduites et qui masque le vide peut servir de support, mais ne peut être pris en compte dans la résistance de la cloison.

Espérant avoir précisé à nouveau mon avis.

Cordialement

Sébastien MANCHET

Responsable de Bureau

Tél: +33 (0)3 24 37 82 37 - +33 (0)6 18 94 41 52

Bureau Construction Charleville-Mézières

23, Avenue d'Arches

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

www.socotec.fr

Agence Construction de Reims

Centre d'affaires Colbert 34, Rue des Moulins - CS 20001

51725 REIMS Cedex



ENSEMBLE,
VOYONS
PLUS GRAND

De : NOGARO Francois xavier [mailto:Francoisxavier.NOGARO@herve-thermique.com]

Envoyé : jeudi 3 avril 2014 17:47

À : MANCHET Sebastien

Cc : waxin I; LAUZANNE Philippe; VERSTRAETEN Maxime; JOSSE Guillaume; URBAIN Patrick

Objet : RE: REIMS - COLBERT SUD - Calfeutrements des platines EC/EF sur cloisons séparatives Lgt/circulation - logement témoin.

Bonjour Monsieur Manchet,

Concernant le degré coupe-feu des parois, il nous était reproché de détériorer le CF 1h de la paroi en plâtre entre les appartements et entre les appartements et le couloir, et ce, à cause des prescriptions du constructeur de la platine de raccordement qui nous demande un trou de Ø63 pour le passage des PER/raccords sur platine.